

PLUi-HD

MILLAU GRANDS CAUSSES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

HABITAT & DÉPLACEMENTS

PLUi-HD APPROUVE LE 26 JUIN 2019

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE
DU PLUi-HD N°1 APPROUVEE LE 20 SEPTEMBRE 2022

MODIFICATION N°1 APPROUVEE LE (PROJET)



Millau Grands Causses
Communauté de Communes

BILAN DE LA CONCERTATION

ARRETE PAR DELIBERATION DU 30 NOVEMBRE 2022



Habitat



Mobilités



Économie



Environnement



Patrimoine



Énergie & Climat

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| SOMMAIRE | 2 |
| 1. LA CONCERTATION PREALABLE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION N°1 DU PLUI-HD DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MILLAU GRANDS CAUSSES..... | 3 |
| 1.1 LES MOYENS D'INFORMATION..... | 3 |
| 1.2 LES MOYENS D'EXPRESSION..... | 8 |
| 2. BILAN DE LA CONCERTATION | 13 |

1. LA CONCERTATION PREALABLE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION N°1 DU PLUI-HD DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MILLAU GRANDS CAUSSES

Dans le cadre de la modification n°1 du PLUi-HD de la Communauté de communes Millau Grands Causses, une concertation préalable a été mise en œuvre, conformément au code de l'urbanisme et de l'environnement et aux modalités définies par la délibération du Conseil communautaire 2022 05 DEL 012 du 20 septembre 2022, à savoir :

- Une concertation préalable ouverte dès l'approbation de la délibération précitée ;
- La publication d'un article de présentation de la modification n°1 du PLUi-HD sur le site internet de la Communauté de communes Millau Grands Causses ;
- La mise à disposition d'un registre de concertation sur le site internet et au siège de la Communauté de communes Millau Grands Causses, permettant à la population de formuler ses observations ;
- L'organisation d'une réunion publique afin d'informer la population et d'échanger autour ce projet de modification.

Ainsi, entre le 21 septembre et le 30 novembre 2022, un dispositif d'information et d'échanges reposant sur les outils suivants a été mis en œuvre :

- La publication d'un article sur la modification n°1 sur le site internet de la Communauté de communes Millau Grands Causses, relayé sur les réseaux sociaux de la Communauté de communes ;
- La mise à disposition d'une note de synthèse présentant la modification n°1 sur le site internet et au siège de la Communauté de communes Millau Grands Causses ;
- La mise à disposition d'un registre de concertation au siège et sur le site de la Communauté de communes Millau Grands Causses permettant à la population de formuler ses observations ;
- L'organisation d'une réunion publique le 13 octobre 2022 à Millau (Halle Viaduc), de 18h30 à 19h30, afin d'informer la population et d'échanger autour de ce projet.

1.1 Les moyens d'information

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du 20 septembre 2022, le public a été informé de la tenue de la concertation préalable :

- Sur le site Internet de la Communauté de communes Millau Grands Causses :

Extrait du site Internet de la Communauté de communes le 19/10/2022



The screenshot shows a website page with a purple header. The navigation menu includes 'ACCUEIL', 'ACTUALITÉS', and 'CONCERTATION PUBLIQUE POUR LE PLUI-HD'. The main content area features a large image of the PLUI-HD cover and a title 'Habitat, Urbanisme CONCERTATION PUBLIQUE POUR LE PLUI-HD'. Below the title, there is a paragraph explaining the modification process and a date 'Publié le 27 septembre 2022'.

Les objectifs de cette modification : améliorer la lisibilité et la compréhension du règlement écrit, modifier certains emplacements réservés, ajuster certaines limites de zones, rendre possible le changement de destination pour d'anciens bâtiments agricoles...



Dans un souci de transparence, de qualité et de cohérence, la Communauté de communes procède dans ce cadre à une évaluation environnementale pour « Éviter, Réduire et Compenser » les impacts de cette modification sur la biodiversité, le climat. Dans le même temps, la Communauté de communes organise une concertation publique pour informer les habitants et recueillir leurs observations et leurs suggestions dans une démarche de co-construction continue du PLUI-HD.

POUR PARTICIPER À CETTE CONCERTATION PUBLIQUE

Vous pouvez contribuer via :

Le registre de concertation papier est mis à disposition au siège de la Communauté de communes Millau Grands Causses :

1 Place du Beffroi - 12100 Millau - du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 / vendredi de 8h00 à 12h00

Le registre de concertation numérique : [formulaire en ligne](#)

Et par courrier, vous pouvez aussi adresser vos questions et vos observations à Madame la Présidente de la CCMGC, tout au long de cette procédure.

Nous vous donnons aussi rendez-vous pour une réunion publique le jeudi 13 octobre 18h30 à la Halle Viaduc de Millau.

Dans quelques mois, après cette phase de concertation et une fois le projet de modification présenté aux Personnes Publiques Associées et aux différentes instances environnementales, nous vous donnons rendez-vous pour l'enquête publique qui sera organisée avant l'approbation définitive de cette modification.

**En juin 2019, la Communauté de communes de Millau Grands Causses a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat et Plan de Déplacements (PLUI-ID). Le PLUI-ID est un document de planification issue d'une démarche concertée, qui exprime une vision partagée et un projet pour le territoire communautaire à l'échelle des 15 communes et des 10 prochaines années. Il s'agit aussi d'un document d'urbanisme qui détermine les zones agricoles et naturelles à protéger ainsi que les zones urbaines et à urbaniser, avec les règles de construction afférentes.*

A TÉLÉCHARGER

 Procédure de modification n°1 PDF 1,5 Mo

- Par voie d’affichage au siège de la Communauté de communes :

Affichage au siège de la Communauté de communes



- Par communiqué de presse :



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HABITAT

Millau, le 12 octobre 2022

RÉUNION PUBLIQUE POUR LE PLUI-HD

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Communauté de communes Millau Grands Causses lance une **concertation publique** pour le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Habitat et Déplacements (PLUI-HD)**.
A cette occasion, une **réunion publique** se tiendra **jeudi 13 octobre 2022 à 18h30 à la Halle Viaduc** (rue du Rajol à Millau).

Le but de cette concertation ? **Réaliser une évaluation environnementale, en co-construction avec les habitants**. En s'appuyant sur le concept **ERC** - éviter, réduire, compenser - la conception d'un plan, d'un programme ou d'un projet, doit impérativement intégrer l'environnement afin de réduire les impacts sur ce dernier. Autour de cette réflexion collective, le PLUI-HD sera modifié pour répondre aux besoins actuels du territoire communautaire.

Pour participer à la concertation publique :

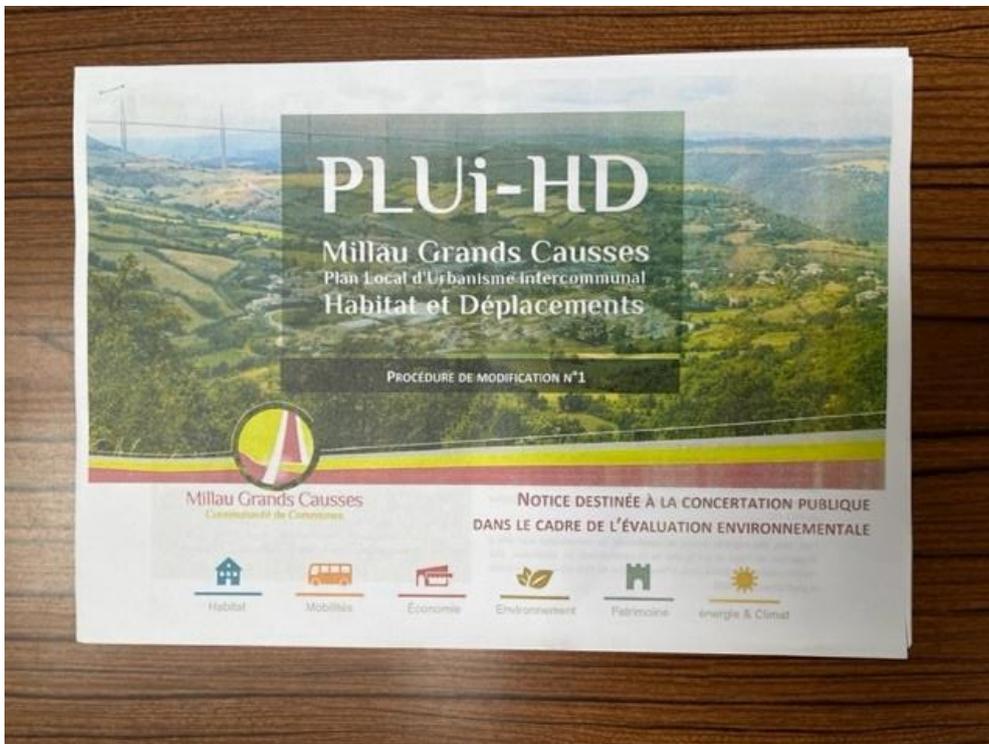
- **Un registre de concertation papier**
Mis à disposition au siège de la Communauté de communes Millau Grands Causses (1 place du Beffroi, à Millau)
- **Un registre de concertation numérique**
Sur le site de la Com'com : <https://www.cc-millaugrandscausses.fr/information/concertation-publique-modification-du-plui-hd>
- **Un courrier**
Envoyez vos questions et observations pour le PLUI-HD dans un courrier à l'attention de Madame la Présidente de la CCMGC.

Pour consulter le PLUI-HD actuellement en vigueur (approuvé le 26 juin 2019), ou pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la CCMGC : <https://www.cc-millaugrandscausses.fr/information/actualites/concertation-publique-pour-le-plui-hd-2309>

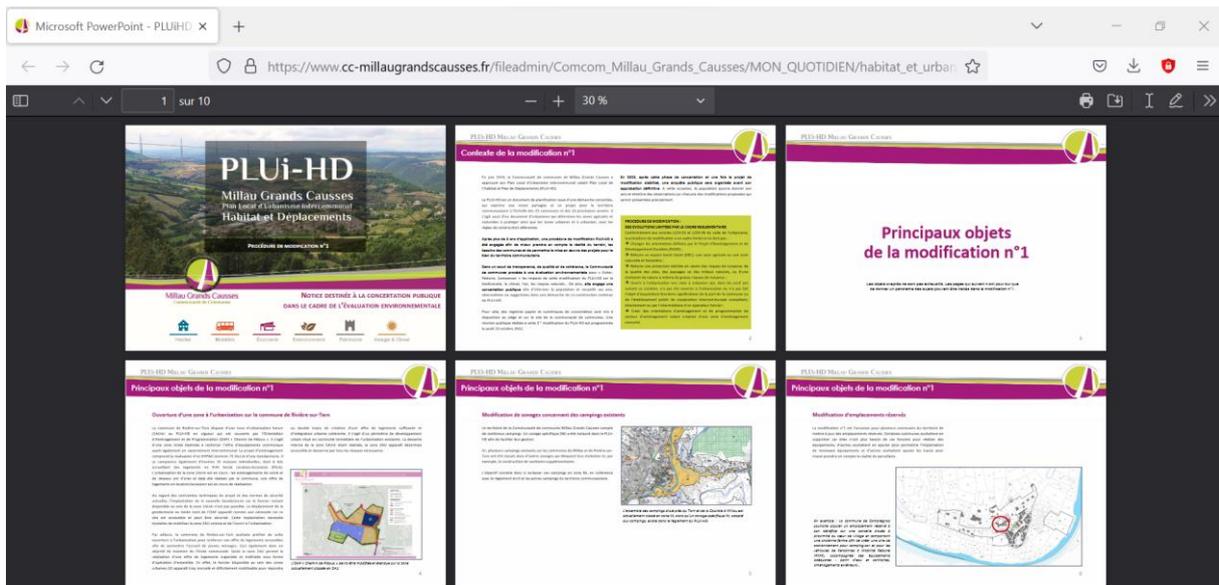
Hôtel de la communauté • 1, place du Beffroi • CS 80432 • 12104 Millau Cedex • Aveyron
Tél. 05 65 61 40 20 • contact@cc-millaugrandscausses.fr • www.cc-millaugrandscausses.fr

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du 20 septembre 2022, une notice d'information sur la procédure de modification a été mise à disposition du public au siège et sur le site internet de la Communauté de communes :

Notice d'information sur la modification n°1
mise à disposition au siège de la Communauté de communes



Notice d'information sur la modification n°1
mise à disposition sur le site internet de la Communauté de communes



1.2 Les moyens d'expression

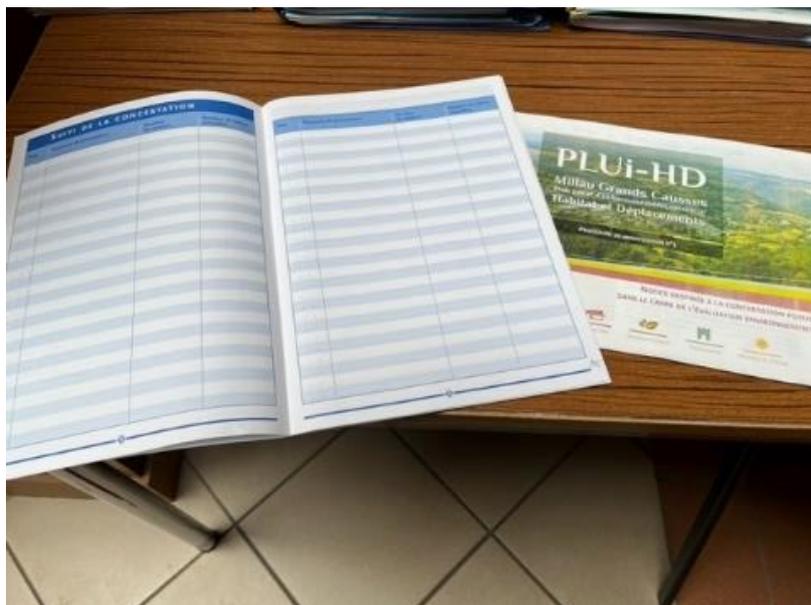
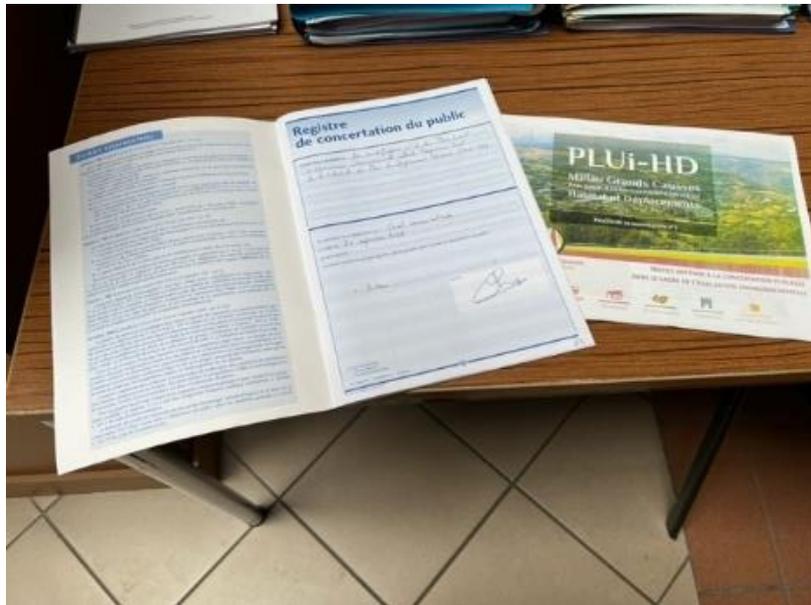
La Communauté de communes a mobilisé différents moyens afin de recueillir les remarques de la population sur la modification n°1 du PLUi-HD de la Communauté de communes Millau Grands Causses.

LE REGISTRE DE LA CONCERTATION PAPIER

Un registre de la concertation a été mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes aux heures et jours habituels d'ouverture. Ce registre est accompagné d'une note de synthèse présentant la modification n°1.

Aucune observation n'a été formulée.

Registre de concertation mis à disposition au siège de la Communauté de communes



LE REGISTRE DE LA CONCERTATION NUMERIQUE

Un registre de la concertation a également été ouverte sur le site internet de la Communauté de communes, à travers un formulaire. La note de synthèse présentant la modification n°1 est téléchargeable sur la page internet.

Interface du formulaire proposé sur le site internet de la Communauté de Communes

The screenshot shows a web form titled "CONCERTATION PUBLIQUE - MODIFICATION DU PLUI-HD". At the top, there is a breadcrumb trail: "ACCUEIL > CONCERTATION PUBLIQUE - MODIFICATION DU PLUI-HD". Below this, a dropdown menu is set to "DANS LA MÊME RUBRIQUE" with the instruction "Sélectionner dans la même rubrique".

The main heading is "CONCERTATION PUBLIQUE - MODIFICATION DU PLUI-HD".

The form is divided into two main sections:

- VOUS CONNAÎTRE**: This section contains several input fields:
 - Civilité**: A dropdown menu with the option "- Choix de la civilité -".
 - Nom (obligatoire)**: A text input field.
 - Prénom (obligatoire)**: A text input field.
 - Adresse postale (obligatoire)**: A text input field.
 - Courriel (obligatoire)**: A text input field.
 - Numéro de téléphone**: A text input field.
- VOTRE SUGGESTION**: This section contains:
 - texte : (obligatoire)**: A large text area for entering suggestions.
 - Pièce jointe**: A section for uploading files. It lists accepted extensions: ".jpg, .gif, .png, .bmp, .rtf, .doc, .docx, .xls, .pdf, .zip, .ods, .total, .mvs, .t3d, au, total". A button "Choisir des fichiers" is present, and the status is "Aucun fichier n'a été sélectionné".
 - A checkbox: "Je reconnais avoir pris connaissance de la politique du site en matière de protection des données. Cliquez ici pour consulter la politique de gestion des données personnelles. (obligatoire)".
 - Vérification antispam**: A section with the instruction "Veuillez cocher la case 'je ne suis pas un robot'". It includes a checkbox "Je ne suis pas un robot" and a CAPTCHA widget.

At the bottom right of the form is a purple button labeled "✓ ENVOYER".

At the very bottom of the page, there is a footer with a logo and the text "TOUS NOS SITES" followed by a dropdown menu "Choisir un site..." and a purple checkmark icon.

9 observations ont été faites via ce formulaire :

➔ **Deux demandes de création d'un lotissement sur un terrain actuellement non constructible**

Analyse : ces demandes ne concernent pas la modification mais relève d'une révision générale.

➔ **Une demande de consultation du projet de modification du PLUi-HD sur le secteur de l'aérodrome Millau-Larzac**

Analyse : Cette personne s'est rendue à la CCMGC pour consulter le projet de modification du PLUi-HD. L'aérodrome n'est pas situé sur le territoire de la Communauté de communes Millau Grands Causses mais sur le territoire de la Communauté de communes Larzac vallée. La modification ne concerne donc pas cet équipement.

➔ **Une demande d'amélioration d'une chaussée, sur la commune de Millau**

Analyse : Sujet ne concernant pas la modification n°1, ni même le PLUi-HD.

➔ **Une remarque sur l'intitulé « procédure de modification n°1 » qui laisse à penser qu'il y a d'autres procédures ou d'autres documents (n°2, n°3...) à consulter**

Analyse : Lorsqu'on fait évoluer un document de planification, une nomenclature s'impose, à savoir avec un numéro par type de procédure. La procédure en cours correspond à la modification n°1 du PLUi-HD et pourra, par la suite, être suivi des procédures de modifications n°2, n°3... Il existe également une numérotation pour les autres types de procédure : en septembre, la CCMGC a approuvé la Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité (DP-MEC) du PLUi-HD n°1.

➔ **Une demande de création de STECAL à vocation de tourisme en zone agricole**

Analyse : cette demande ne concerne pas la modification mais relève d'une révision générale ou d'une révision allégée.

➔ **Deux demandes de reclassement en zone à urbaniser (AU) de terrains classés en zone agricole (A) sur la commune de Saint-Georges-de-Luzençon et de Comprégnac**

Analyse : cette demande ne concerne pas la modification mais relève d'une révision générale ou d'une révision allégée.

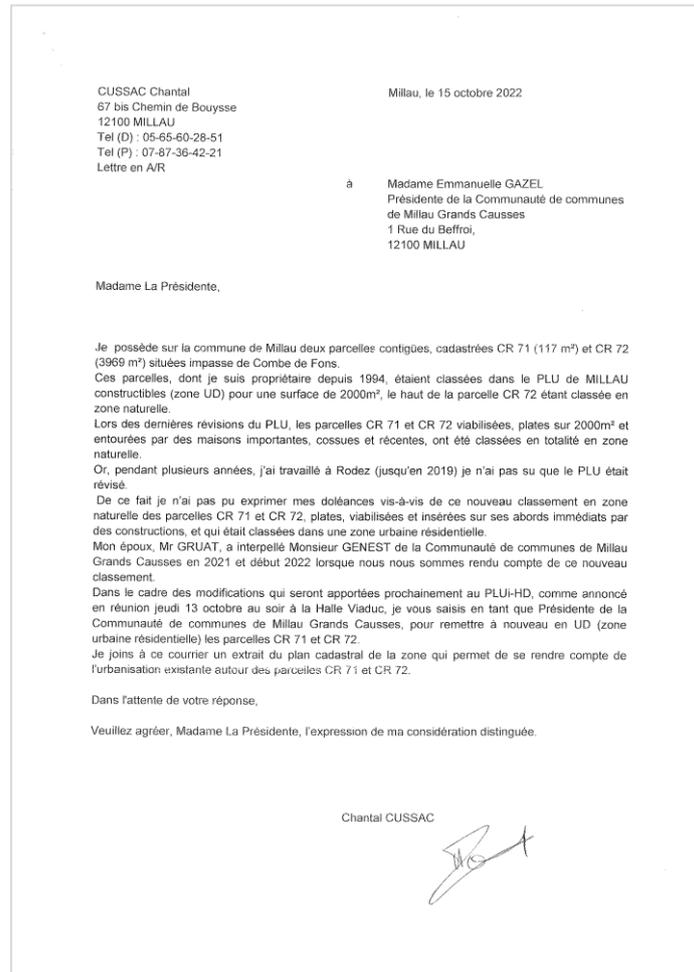
➔ **Une demande de renseignement pour comprendre le PLUi-HD et, plus particulièrement ses planches graphiques**

Analyse : cette demande ne concerne pas la modification.

LES COURRIERS

La population a été tenue informée de la possibilité d'émettre des avis et observations sur la modification n°1 par courrier adressé à Emmanuelle GAZEL, Présidente de la Communauté de communes Millau Grands Causse, 1 Rue du Beffroi 12100 MILLAU.

1 courrier est parvenu.



➔ Demande de reclassement en zone urbaine de terrains classés en zone naturelle

Analyse : cette demande ne concerne pas la modification mais relève d'une révision allégée ou d'une révision générale.

La réunion publique, a été organisée et animée par la Communauté de communes et le cabinet d'études Citadia Conseil. Elle a réuni une dizaine de participants.

Ces derniers ont globalement partagé les objectifs et modifications proposées pour cette procédure. Les principales questions et remarques émises lors de la réunion publique ont portées sur les sujets suivants :

➔ **Les constructeurs et aménageurs sont assez peu consultés ;**

Réponse apportée : Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HD, la Communauté de communes a organisé un atelier avec les professionnels de la construction, en complément des réunions publiques et des registres de concertation mis à disposition tout au long de la procédure et de l'enquête publique organisée avant l'approbation du PLUi-HD. Dans le cadre de la modification n°1, des registres (papier et numérique) sont mis à disposition en plus de cette réunion publique et il est rappelé qu'il est possible d'écrire à Madame la Présidente de la Communauté de communes.

➔ **Il est de plus en plus difficile de construire, les capacités foncières sont de moins en moins nombreuses ;**

Réponse apportée : Le PLUi-HD a été élaboré de façon à être compatible avec les orientations du SCoT et l'ensemble du cadre réglementaire, dont la loi Montagne qui concerne le territoire. Ce cadre réglementaire se resserre encore davantage, en lien notamment avec la Loi Climat & Résilience. Aujourd'hui, il convient de construire différemment, en limitant l'étalement pavillonnaire et en mobilisant les dents creuses, les logements vacants, les friches et en rénovant...

➔ **Impatience de pouvoir urbaniser la zone AU de Liaucous (commune de Mostuéjols)**

Réponse apportée : Cette zone AU est couverte par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Elle est concernée par la modification n°1 qui prévoit l'ajout d'emplacements réservés pour l'aménagement de voiries et de réseaux en vue de favoriser son urbanisation future. Toutefois, la réalisation des travaux n'incombe pas au PLUi-HD mais aux capacités des collectivités.

La réunion publique a fait l'objet d'un article de presse publié samedi 15 octobre dans le Midi Libre, édition Millau / Sud-Aveyron.

2. BILAN DE LA CONCERTATION

La concertation préalable a été organisée du 21 septembre 2022 au 30 novembre 2022 conformément aux modalités définies par la délibération du Conseil communautaire du 20 septembre 2022.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer les habitants et les acteurs du territoire et ont garanti la transparence de la démarche de modification n°1 du PLUi-HD.

Les quelques observations formulées dans les registres ou par courrier ainsi que les questions posées lors de la réunion publique ne remettent pas en cause cette procédure.

Ainsi, il convient donc de dresser un bilan favorable de la concertation.